



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE FAVORABLE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC0371392500011	Arrêté 16/10/2025 n°URB/2023/036

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 01/09/2025	
Par :	Paul FAVRE
Demeurant à :	11bis rue du petit verger, 37230 LUYNES
Pour :	Construction d'un garage
Sur un terrain sis à	11bis rue du petit verger
Réf cadastrales :	AZ207 (ancienne AZ181 depuis découpée)

référence dossier
N° PC0371392500011

Emprise au sol créée : 18.12m²

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,

Vu l'arrêté N°DGS/2023/05 du 03 février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Michel HIRTZ
5^{ème} Adjoint au Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : Le permis de construire est ACCORDÉ.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 16/10/2025 N° URB/2025/036 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE FAVORABLE DE PERMIS DE CONSTRUIRE n° PC0371392500011	

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à Monsieur FAVRE, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 16/10/2025

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme

Michel HIRTZ

Information : la Taxe d'Aménagement (TA), la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la Redevance d'Archéologie Préventive (RAP) pourront être demandées dans le cadre de vos travaux.

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :

- sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée le : 16/10/25

- sa publication sur le site internet de la

Commune le : 16/10/25